

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		ML 5G OPTIQUE		Néant ☐ *						
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le		13,11,2023		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209				210			
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215				214			
		Services *			217				218			
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222			
	Production immobilisée *								224			
	Subventions d'exploitations reçues								226			
	Autres produits								230			
								232				
								234				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)								236			
	Variation de stocks (marchandises) *								238			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)								240			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *								242		314	
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)						244			
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243				250			
	Rémunérations du personnel *								252			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)								254		1	
	Dotations aux amortissements *								255			
									256			
	Dotations aux provisions								262			
	Autres charges		{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }		259				260			
								264		315		
								270		(315)		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)								294				
Produits financiers (III)		280						290				
Produits exceptionnels (IV)								300				
Charges exceptionnelles (VI)		{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) }		347				348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)								306				
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)								310		(315)		
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312				314		315		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316							
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318							
	Provisions non déductibles *				322							
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324							
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC		248		330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		{ Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) }		249				251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								999			
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)		986		ZFU-TE (44. octies A)		987				342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		JEI (44. sexies A)		989					
	ZRD (44. terdecies)		127		ZRR (44. quidecies)		138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991									
	ZFANG 44. quaterdecies		345		Investissements et souscriptions outre mer		344					
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)		992		Zone de développement prioritaire (44. septdecies)		993					
	Créance due au report en arrière du déficit						346				350	
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)		655		Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)		643					
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies B)		645		Dédution exceptionnelle (Art 39 decies C)		647					
Dédution exceptionnelle (Art 39 decies D)		648		Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)		641						
Dédution exceptionnelle (Art 39 decies F)		990		Dédution exceptionnelle (Art 39 decies G)		649						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1		Déficit col. 2		352				354		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356						
Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :										360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1		Déficit col. 2		370				372		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

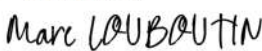
ML 5G OPTIQUE
Société par actions simplifiée
au capital de 213 000 euros
Siège social : 1587, Route du Fousseret,
31430 CASTELNAU PICAMPEAU
922 014 741 RCS TOULOUSE

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023

APPROUVES PAR LE PROCÈS-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 12 JUIN 2024

CERTIFIES CONFORMES

Monsieur Marc LOUBOUTIN
Président

DocuSigned by:

8A8645893F6B470...

Désignation de l'entreprise ML 5G OPTIQUE												Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise 1587 Route du Fousseret 31430 CASTELNAU-PICAMPEAU															
SIRET		92201474100016													
Durée de l'exercice en nombre de mois *		13		Durée de l'exercice précédent *											
										Exercice N clos le 31/12/2023					
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012									
		Autres *		014	1 180	016	1			1 179					
	Immobilisations corporelles *		028		030										
	Immobilisations financières * (1)		040		042										
Total I (5)				044	1 180	048	1			1 179					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052									
		Marchandises *		060		062									
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	119	066				119						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070									
		Autres * (3)		072	1 503	074			1 503						
	Valeurs mobilières de placement		080		082										
	Disponibilités		084	246	086			246							
	Charges constatées d'avance *		092	3 214	094			3 214							
Total II				096	5 082	098			5 082						
Total général (I + II)				110	6 262	112	1		6 261						
PASSIF												Exercice N 1		NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *					120			1 000						
	Écarts de réévaluation					124									
	Réserve légale					126									
	Réserves réglementées *					130									
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131		)	132							
	Report à nouveau					134									
	Résultat de l'exercice					136		(315)							
	Subventions d'investissement					137									
	Provisions réglementées					140									
Total I						142		685							
Provisions pour risques et charges						Total II	154								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156									
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164									
	Fournisseurs et comptes rattachés *					166									
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)				169	576	)	172	576						
	Comptes courants d'associés					173									
	Autres dettes					175		5 000							
	Produits constatés d'avance					174									
Total III						176		5 576							
Total général (I + II + III)						180		6 261							
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 180							
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184								
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD															

ML 5G OPTIQUE
Société par actions simplifiée
au capital de 213 000 euros
Siège social : 1587, Route du Fousseret,
31430 CASTELNAU PICAMPEAU
922 014 741 RCS TOULOUSE

DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 12 JUIN 2024

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter la **perte** de l'exercice clos le **31 décembre 2023** s'élevant à - **314,66 euros** de la manière suivante :

Perte de l'exercice : **-314,66 euros**

Affectée en totalité au compte "**report à nouveau**" s'élevant ainsi à **-314,66 euros**.

L'associé unique prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Certifié conforme

Monsieur Marc LOUBOUTIN
Président

DocuSigned by:

8A8645893F6B470...

NOTE D'INFORMATION

L'exercice a une durée de 12 mois.

Conformément à l'article L123-16-1, aucune annexe n'est établie.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice ne s'est caractérisé par aucun événement significatif.

II - REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels ont été établis en application des règles générales comptables et dans le respect du principe de prudence et conformément aux dispositions du Code de Commerce.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance de l'exercice.

La méthode de base, retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques.